

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article7595>

La responsabilité pénale non intentionnelle

- Actualité - Agenda -



Date de mise en ligne : jeudi 14 juin 2018

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous

droits réservés

L'Observatoire SMACL est heureux de participer à une session de formation organisée par l'Ecole Nationale de la Magistrature sur la responsabilité pénale non intentionnelle dans le cadre de la formation continue des magistrats.

Où ?

Espace Vinci, 25 rue des Jeuneurs

2ème arrondissement de Paris.

Quand ?

Du 13 au 15 juin 2018

Programme

Mercredi 13 juin 2018

9h30 Accueil et présentation de la session

- Madame Fanny BUSSAC, Magistrat coordonnateur de formation continue
- Madame Béatrice LAPÉROU-SCHENEIDER, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne Franche-Comté

INTRODUCTION

9h45-10h30 La responsabilité pénale non intentionnelle : présentation introductive

- Monsieur Bernard BOULOC, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne

10h30-11h Le bilan de la loi du 10 juillet 2000

- Madame Claire CARBONARO, Conseiller référendaire, Cour de Cassation, Paris

Pause

11h15-12h Les délits non intentionnels à l'épreuve de la Constitution

- Madame Aurélie CAPPELLO, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne

Franche-Comté

12h Échanges avec les participants

14h-15h Les rapports entre la faute et la causalité

– Monsieur Nicolas CATELAN, Maître de conférences à l'Université d'Aix-Marseille

15h-15h45 La responsabilité pénale non intentionnelle des personnes morales

– Madame Marie-Christine SORDINO, Professeur à l'Université de Montpellier
Pause

16h-16h45 Faute civile et faute pénale dans le cadre de la loi du 10 juillet 2000,

– Monsieur Nicolas CATELAN, Maître de conférences à l'Université d'Aix-Marseille

16h45 Échanges avec les participants

Jeudi 14 juin 2018

APPLICATIONS ET ILLUSTRATIONS

LA RESPONSABILITÉ PÉNALE NON INTENTIONNELLE DANS LE DOMAINE PUBLIC

9h15-10h15 La responsabilité des collectivités territoriales – La notion d'activité délégable

– Monsieur Matthieu HOUSER, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne Franche-Comté

10h15-10h45 La responsabilité des décideurs publics

– Monsieur Luc BRUNET, Responsable de l'Observatoire SMACL des risques de la vie territoriale

11h-11h45 Les acteurs de la sécurité civile et les militaires : les réformes introduites par les lois du 20 juillet 2011 et du 18 décembre 2013

– Madame Caroline LACROIX, Maître de conférences à l'Université de Haute-Alsace, membre du CERDACC

11h45 Échanges avec les participants

LA RESPONSABILITÉ PÉNALE NON INTENTIONNELLE DES DÉCIDEURS AU SEIN DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

14h-15h Les accidents au travail

– Madame Béatrice LAPÉROU-SCHENEIDER, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne Franche-Comté

15h-15h45 La délégation de pouvoirs

– Monsieur Thierry DALMASSO, Avocat à la Cour, Paris.

Pause

AUTRES DOMAINES D'APPLICATION DE LA RESPONSABILITÉ PÉNALE NON INTENTIONNELLE

16h-16h45 Les infractions d'imprudence dans la pratique sportive

– Madame Catherine MÉNABÉ, Maître de conférences à l'Université de Lorraine

16h45 Échanges avec les participants

Vendredi 15 juin 2018

9h30-11h15 : Entre accident médical et accident lié au médicament

– Monsieur Bruno PY, Professeur à l'Université de Lorraine

11h15 Échanges avec les participants

LA RESPONSABILITÉ PÉNALE NON INTENTIONNELLE ET LES SINISTRES SÉRIELS ET ACCIDENTS COLLECTIFS

13h15-14h15 Les sinistres sériels

– Monsieur Jacques RAIMONDEAU, Médecin-inspecteur, Assistant spécialisé au pôle santé, tribunal de grande instance de Paris

– Monsieur Nicolas AUBERTIN, Vice-président chargé de l'instruction au pôle santé publique et accidents collectifs du tribunal de grande instance de Paris

14h15-15h15 Les accidents collectifs

– Monsieur Claude LIENHARD, Professeur à l'Université de Haute-Alsace, directeur fondateur du CERDACC

15h15-15h45 Approche de droit comparé : Les accidents collectifs en droit pénal italien

– Monsieur Donato CASTRONUOVO, Professeur de droit pénal à l'Université de Ferrara (Italie)

15h45 Échanges et bilan de la session

